

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

EST-IL PERMIS A UN PEUPLE, SOUS PRÉTEXTE DE TOLÉRANCE ET DE CHARITÉ, DE LAISSER CORROMPRE SES CROYANCES ET SES INSTITUTIONS, DÉGRADER SA NATIONALITÉ ?

Glorifiez-vous, nos maîtres ! Après avoir ravi aux familles le droit d'élever leurs enfants, vous avez réussi à former un peuple à votre image ; un peuple qui a perdu l'intelligence suprême des vérités divines, la connaissance du bien et du mal, du juste et de l'injuste ; avec la foi, ce peuple a perdu le sentiment des devoirs, l'habitude de les pratiquer, le courage de la lutte et contre ses propres passions et contre celles des autres peuples. L'abaissement des intelligences a produit l'abaissement des caractères. Qu'avez-vous fait de cette nation renommée par la justesse et la fécondité de son esprit, par son énergie spontanée, par son activité expansive ; de cette nation qui, pendant tant de siècles, a marché à l'avant-garde des peuples pour propager et défendre la civilisation chrétienne ? chez elle, toute notion des intérêts élevés des sociétés est obscurcie, la source des sentimens délicats et généreux est tarie ; vous avez institué la suprématie du bien commun dans les intelligences faussées, de la vulgarité dans la conduite, dans tous les actes de la vie privée et de la vie publique ; à Paris et dans la province, nos hommes politiques, nos électeurs et nos éligibles, nos fonctionnaires, nos avocats, nos médecins et nos industriels, de quelles idées vivent-ils ? De cet amas de préjugés, de vieilleries, de niaiseries, de paradoxes ineptes, d'impies plus ridicules que sacrilèges, colportés par cette presse et cette littérature que fabriquent vos élèves, ô nos illustres maîtres ! Glorifiez-vous donc ! D'un peuple de guerriers et de missionnaires, vous avez fait un peuple de commis voyageurs.

Glorifiez-vous, nos maîtres ! Pour soumettre ce peuple façonné par votre monopole, à ce niveau de médiocrités sans croyances et sans devoirs, vous avez créé une littérature qui, chaque jour, par ses livres et ses journaux, apprend à justifier et à réhabiliter tous les penchans, tous les instincts mauvais de l'homme, à confondre le vrai et le faux, le juste et l'injuste.

Folie de vouloir combattre et livrer son sang pour la vérité et la justice, car toutes les opinions sont bonnes, respectons-les ; les attaquer quand elles violent les lois divines, les lois de la moralité et de la dignité humaine, c'est manquer de tolérance et de charité.

Glorifiez-vous encore, nos maîtres ; vous avez créé des hommes d'Etat qui ont transporté dans la politique cette promiscuité dégradante de toutes les opinions et de tous les intérêts. Pour ces grands hommes d'Etat, dépourvus eux-mêmes de toute conviction sérieuse, pratique, il importe peu que la France reste catholique ou devienne hérétique et athée ; il importe peu que l'Etat maintienne le monopole d'un enseignement qui ne donne à la société que des générations sans religion et sans moralité : à l'extérieur, il importe peu que des peuples, nos frères et nos alliés, soient immolés ; la France n'a pas à s'en émouvoir ; qu'elle reste impassible et immobile derrière ses frontières. Puis d'autres hommes d'Etat sont venus, qui, au milieu d'hallucinations poétiques qu'ils prennent pour de sublimes visées sociales, ont découvert que le mal, l'injustice, les passions, les divergences d'intérêt sont appelés à disparaître du sein de l'humanité, et à céder la place au règne de l'harmonie et de la paix universelle.

Monstrueuse aberration de l'esprit ! comme si l'harmonie et l'union pouvaient exister en dehors de la vérité ; comme si la paix, sans la justice, était autre chose que le plus intolérable despotisme ou la plus hideuse dégradation des âmes ; enfin, comme si la vérité et la justice ne devaient pas être partout et toujours le prix de la victoire sur le mensonge et sur l'iniquité !

Vous le voyez, nos maîtres, votre enseignement et vos doctrines habituent les individus et les peuples à chercher le calme, le bonheur, le repos, dans cette quiétude inerte et lâche qui suit la lutte pour n'avoir pas à triompher des passions, et qui enfante la corruption, l'esclavage et la mort.

Vous ne restez les maîtres de ce peuple qu'à la condition d'endormir sa conscience de lui faire prendre tous ses vices pour des vertus, de lui faire regarder comme ennemi quiconque cherche à le faire sortir de cet état de paralysie morale. Malheur à ceux qui viennent crier à ce peuple qu'on le trompe, qu'on lui a fait un bonheur et une paix qui l'abaissent, l'énervent, le déshonorent aux yeux des autres nations et le conduisent à l'esclavage ! Malheur à ceux qui cherchent à faire entendre la voix de Dieu au milieu de ce cahos de philosophes et de sectes qui s'accordent pour enseigner l'impiété ; malheur à ceux qui s'efforcent de faire comprendre que les individus et les peuples ne sont placés sur la terre que pour combattre, pour soutenir des luttes permanentes

destinées au triomphe de ces vérités qui donnent aux individus l'immortalité, aux peuples la puissance, la prospérité et la gloire ! Vous avez, ô nos maîtres ! de nombreux écrivains qui ne manqueront pas de défendre vos œuvres, d'accuser de fanatisme et d'intolérance tous ceux qui ont entrepris de mettre fin au règne du mensonge et de l'immoralité, et d'arrêter la décadence de notre nationalité !

Votre manœuvre et celle de vos scribes n'est nouvelle ni dans ce pays ni dans tous ceux où l'on a essayé déjà d'appliquer vos doctrines. En Suisse et en Espagne, vos frères et vos disciples en impiété et en tyrannie radicale n'accusent-ils pas, chaque jour, de fanatisme et d'intolérance les hommes qui luttent pour empêcher le triomphe de vos principes ? Il nous paraît opportun de citer, en réponse à ces accusations banales, quelques pages pleines de bon sens et de verve, écrites par un Espagnol, et adressées aux journalistes et aux hommes d'état qui, au nom de la tolérance et de la charité, travaillent à décatoliser et à dénationaliser l'Espagne.

« Expliquons à ces messieurs, et en leur personne à toute la confrérie des libéraux, cette charité chrétienne qu'ils nous citent sans cesse pour deux raisons : d'abord, pour que nous leur laissions écrire tout ce qui leur passe par la tête ; ensuite pour que nous cessions de saisir et de châtier les impies, ce qu'ils appellent un scandale dans la religion et une violation du saint asile de la conscience.

« Entre autres choses également précieuses, ces messieurs nous disent les suivantes :

« C'est contrairement à toute charité chrétienne, contrairement aux préceptes du très-grand philosophe Jésus-Christ, contrairement aux plus élevés des principes de morale, qu'on imprime sans pudeur des calomnies publiques, en dépit de la religion qui le défend, et sur laquelle cependant on s'appuie. Notre religion nous recommande la concorde, l'union, la charité, nous traite publiquement d'irréligieux, d'impies, d'hérétiques, de matérialistes, d'athées, s'attribuant l'autorité et le pouvoir qui ne leur appartient pas, et nous excluant du sein de l'Eglise, du sein de cette tendre mère qui cherche à ramener le pécheur, qui embrasse le repentir, qui pardonne généreusement les offenses et ouvre bénévolement à tous les immenses trésors de grâces. »

« Ainsi parlent les écrivains libéraux, et encore beaucoup de gens qui, à force de bonté, ne peuvent pas ou ne veulent pas se persuader que Troie est en danger de brûler, bien qu'ils entendent les cris de Cassandre et qu'ils voient le débarquement des Grecs. Débrouillons s'il est possible, la matière et mettons chaque chose à sa place.

« Je demande en premier lieu à ces messieurs : Qu'entendez-vous par cette charité que Jésus-Christ appelle son principal précepte, à laquelle saint Paul ramène la plénitude de la loi, et qui est comme le couronnement de l'œuvre divine ? Je ne sais ce qu'ils entendent, mais, bien ou mal, voici comment nous comprenons, nous, la charité : c'est l'amitié fondée sur la possession commune de Dieu, possession à laquelle nous aspirons comme à notre éternel bonheur, amitié que nous éprouvons pour tous ceux qui possèdent ou qui espèrent posséder Dieu. Je m'explique. La charité est toujours amitié, mais toute amitié n'est pas et ne peut pas être charité chrétienne. L'amitié supposant nécessairement un échange de bienfaits entre ceux qui se disent amis, il doit y avoir autant de sortes d'amitiés qu'il y a de sortes de biens sur lesquels elle se peut fonder. Quelquefois l'amitié se fonde sur le vice et l'erreur ; elle se nomme alors fausse, diabolique, parce que sont faux et diaboliques les biens qui l'on fait naître. D'autres fois, elle se fonde sur les biens naturels, comme la parenté, la science, ou sur les institutions civiles, tels que la milice, les emplois publics, les différentes carrières qu'on poursuit ensemble. Alors elle peut être bonne, légitime, capable de sanctification par la grâce de Dieu. Mais ce n'est point encore la charité chrétienne. Quel est donc le fondement de celle-ci ? Par la communication de quels biens s'établit elle ? Elle se fonde sur Dieu, non pas sur Dieu considéré purement comme créateur de l'homme, ou sous tel autre aspect accessible à nos lumières naturelles, mais Dieu tel que la révélation nous le présente, Dieu, notre éternel, unique et véritable bien, dont nous aurons bientôt la malheureuse possession. En un mot, le bien sur lequel repose cette amitié que l'on nomme charité chrétienne, c'est Dieu glorificateur.

« Non, Messieurs les philosophes, la charité n'est pas un fol amour semblable à la concupiscence charnelle qui trouve tous les moyens bons, pour

obtenir l'objet de ses idolâtries. C'est un amour fils de la raison, fondé sur l'honnêteté, inspiré par la foi et entretenu par Dieu, auteur de la sainteté et de l'ordre : c'est le plus grand de ces dons innombrables qui nous ont été départis afin que nous puissions reproduire, au sein de l'exil d'ici-bas, une image du ciel.

« Maintenant, Messieurs les philosophes, réglons nos comptes. Où en sommes nous sur la charité ? Sans Dieu, tel que la foi nous le fait connaître, il n'y a pas de charité chrétienne, non, pas même l'ombre. Eh ! bien, en sommes-nous à ce point de donner un entier assentiment aux vérités de la foi ? Avez-vous dit ou écrit quelque chose qui, directement ou indirectement, soit opposé à la révélation divine ? Répondez, car c'est là le point capital, tout le reste en dépend. Pour mon compte, j'ai déjà pardonné toute injure personnelle, et je suis prêt à pardonner toutes celles que vous pourriez m'adresser d'ici à l'éternité. Je m'offre à rétracter publiquement tout ce que j'aurais dit d'erroné sur vous. Si j'ai parfois énoncé quelques vérités peu favorables à vos seigneuries, je regarderai comme un bonheur, que votre sincère repentir me fournisse l'occasion d'informer le public de votre retour à la vérité, de vous disculper autant que la charité le permettra, de faire l'éloge mérité d'un héroïsme dont les grandes âmes seules sont capables, car seules elles savent fouler aux pieds les suggestions de l'amour propre et les entraves de l'erreur. Je vous appellerais alors mes véritables prochains, mes chers frères, je vous donnerais une des premières places dans mes affections et dans mes prières.

« Mais si tel n'est point votre cas, mes seigneurs, si le péché existe, s'il est publique, s'il fait le scandale des faibles, s'il est dommageable à l'Eglise, s'il tend à faire de l'Espagne un royaume athée, et si vous vous êtes proposé, sciemment ou non, de nous laisser sans autel et sans trône, si votre système une fois adopté, ce qu'à Dieu ne plaise, nous devons être inondés de sang et de crimes ; enfin, si votre conspiration se trame contre tout ce qui s'appelle Dieu, comment osez vous nous parler de la charité dont le principe, l'objet et le lien est ce Dieu même ? Et comment ne voyez-vous pas que cette charité, que vous nous opposez, fait précisément votre irrévocable condamnation ?

« Oui, Messieurs, c'est cette charité que nous enseigna, par son exemple et ses doctrines, notre Sauveur Jésus-Christ, c'est elle qui nous oblige à nous élever contre vous. Y a-t-il au monde un véritable amour qui ne soit accompagné de zèle ! Quel amour pour Dieu serait donc celui du peuple ou du prince chrétien, qui entendrait froidement les blasphèmes par lesquels le premier vaurien venu insulte au Seigneur Jésus, à sa vérité, à l'Eglise son épouse, à son sacerdoce, etc., etc. ?

« Je cherche en vain chez les philosophes cette charité qui unit les enfans de Dieu à Dieu leur père et qui embrasse tous les membres vivans de l'Eglise. Je vois rompus les liens sacrés qui unissent les justes et les pécheurs au sein de l'Eglise visible, c'est à dire la foi et les sacrements, car je vois les philosophes dédaigner la foi et fuir les sacrements, et, lors même qu'ils ne les fuiraient pas, je sais que l'Eglise se refuse à tous ceux qui comme les philosophes, se rendent coupables d'une renonciation publique de la foi. Il y a plus encore. En effet, bien que l'hérétique, par exemple, ne possède pas la vraie croyance, il répète néanmoins telle la croyance qu'il a embrassée ; et bien que le mahométan ne croit qu'absurdités et délires, il dit, sans hésiter, que sa croyance vient de Dieu. L'un et l'autre supposant que Dieu nous parle et que nous devons admettre et croire la parole de Dieu. Mais les philosophes, eux, minent toute la religion dans ses fondemens, ils arrachent jusqu'à la racine l'arbre de notre espérance, en supposant que Dieu n'a pas parlé et qu'il n'était pas nécessaire qu'il parût, ou que, s'il a parlé, nous ne sommes point tenus d'écouter sa parole. Un ce qui touche au prochain, je vois que les philosophes, loin de conclure à Dieu le peuple espagnol, scandalisent ce peuple catholique, et l'égarerent surtout ce qui concerne Dieu, le roi, la patrie, tous et chacun de nous ; il se trompent sur tout ce que l'homme se doit à lui-même. Puis donc que je vois toutes ces choses, je vous le demande, Messieurs, ne mériterais-je pas le nom de prévaricateur, le nom de sacrilège et d'ennemi de Dieu et des hommes, si fermant les yeux sur une si grande erreur, un si grand scandale, un tel dommage, oubliant l'imminent péril où se trouve la charité de Jésus-Christ et de son corps mystique dont le suprême bien est cette même charité, je ne vous résistais pas fermement, sous prétexte que je dois voir en vous une ombre de prochains, fondée sur une capacité métaphisique.

« Je vous entends, Messieurs, crier à la calomnie. Ah ! Messieurs, plutôt à Dieu que ce fut calomnie ! Je regarderais comme un bonheur l'obligation où vous me mettriez de me retracter, sûr-ce de la façon la plus ignominieuse. Malheureusement il n'y a pas là de calomnie : vous nous adressez ce reproche, faute de savoir que répondre. Si vous étiez vraiment ce que nous vous reprochons de ne pas être, vous arracheriez aux philosophes une rétractation, vous donneriez à vos erreurs une explication légitime, au lieu d'accumuler chaque jour motifs sur motifs pour que nous ayons à nous délier de vous.

« Est-ce donc une calomnie, un jugement téméraire, que d'avancer qu'il y a du feu là où l'on voit de la fumée ? Et n'est-ce pas une fumée qui déceale un foyer d'erreur et d'impiété, que ces livres publiés par de malheureux écrivains qui n'ont dû leur élévation qu'à la philosophie, et où la religion chrétienne est traitée de mensonge, la foi catholique d'ignorance, les lois qui la protègent de tyrannie, et le siège du vicair de Jésus-Christ de *hideux mamondice* ? N'est-ce pas une impiété, et le principe de toute impiété, que

de nier l'existence des récompenses à venir ? N'est-ce pas une impiété que d'attaquer et de railler la vie religieuse dans laquelle on se conforme aux conseils évangéliques, et que l'Eglise appelle l'état qui s'approche le plus de la perfection ?

« C'est une très grande vérité que vous nous dites, messieurs, quand vous répétez que *notre religion nous recommande la concorde, l'union, la charité* ; mais c'est aussi la vérité que cette concorde, cette union, cette charité, cette paix sont troublées. Et c'est une imposture et une injustice plus claires que la lumière du jour, que vous vous permettez, Messieurs, quand vous dites que mes compagnons et moi sommes les causes de cette perturbation, quand vous avancez que nous travaillons à introduire *la discorde et la désunion*. Oui, c'est une imposture, si vous entendez par ces paroles, *discorde et désunion*, le contraire de la concorde et de l'union telles que la religion chrétienne les prescrit. *Deus charitas est*, nous dit-elle, *et qui manet in charitate, in Deo manet*. La charité chrétienne n'existe pas en dehors de Dieu. Hors de ce Dieu, il peut y avoir un'on, mais quelle union ? Celle dont parle le psalmiste, lorsqu'il dit que *les rois et les princes de la terre se réunirent comme un seul homme contre Dieu et contre son Christ*. Si vous êtes partisans de ces unions-là, de la paix et de la concorde qu'elles enfantent, alors il n'y a rien de commun entre nous, nous sommes pour vous les enfans du Dieu des armées qui nous ordonne de combattre pour sa cause. Si au contraire vous êtes pour Dieu et pour la charité chrétienne, de quel front venez-vous nous reprocher d'être les auteurs de la discorde ?

« Et qui donc sont ceux qui l'ont trahie, cette charité ? Qui donc sont ceux qui ont mis le comble à nos maux en troublant notre union ? Nous étions unis au sujet de la religion que nous adorions, quels sont donc les infâmes qui l'ont traitée chaque jour d'ignorance et de superstition ? Nous étions unis au sujet de son sacerdoce, et nous savions ne pas faire rejallir sur ce corps vénérable l'indignité de tel ou tel de ses membres ; qui sont donc les imposteurs qui font sans cesse du portrait d'un prêtre vicieux l'image du sacerdoce tout entier ? Nous étions unis au sujet de la profession religieuse que l'Eglise a consacrée comme née de l'Evangile, et à qui l'Espagne doit les deux tiers de sa gloire ; qui sont ceux qui rivalent les moines et les religieuses au dessous des bohémien et des vagabonds ? Quels hommes se sont faits les soutiens de ce je ne sais quel républicanisme français, et ont amorti notre ardeur et notre enthousiasme monarchiques ? Nous étions unis au sujet de la hiérarchie sociale, qui existe partout où les hommes existent, et nous ne formions qu'un seul corps politique dont les membres remplissaient chacun sa fonction. Qui sont ceux qui nous ont leurrés de cette égalité, mère de toutes les inégalités ? Nous étions unis . . . mais ce serait à n'en pas finir. C'est vous, Messieurs, qui êtes les promoteurs de ces *lumières nouvelles*, les amis de ces *réformes* ; c'est vous qui venez dissiper toutes nos ignorances, vous enfin qui vous obstinez à nous régénérer malgré nous. Et c'est vous qui ne cessez de nous reprocher *d'être les artisans de la désunion et de la discorde*. A vous entendre tenir ce langage, je ne m'étonne plus que la première parole dont les brigands saluent le voyageur qu'ils arrêtent pour le voler soit celle-ci : *Larga la bolsa, pícaro ladron !* A vous ! ta bourse, scélérat de brigand !

PLA FORT DU MONDE EST 1848.

PROUVÉE PAR L'HISTOIRE DE NAPOLEON.

Nous avons dit que Miller, le prophète de la fin du monde en 1843, s'était fait fort de trouver dans l'histoire de Napoléon la preuve de ses doctrines. Dans le meeting de vendredi dernier, à Newark, il a rempli sa promesse avec une singulière habileté. Miller n'est pas le premier qui ait prétendu découvrir dans les écritures saintes la gigantesque image de Napoléon ; mais jamais aucun interprète des prophéties n'avait, aussi bien que lui, établi l'étrange ressemblance qui existe entre cette image, tracée il y a plus de trois mille ans, et le conquérant qui, pendant le dernier demi-siècle, a ébranlé le monde jusqu' dans ses fondemens. Cette transformation de Napoléon en un Messie promis de Dieu, dès le commencement du monde, est trop curieuse pour que nous ne reprochions pas les ingénieux argumens de Miller.

C'est Daniel qui a été le prophète de Bonaparte. Après avoir, dans ses Visions (verset 23) annoncé la venue du Pape, dans les versets suivans (24 à 31), il peint les lattes que ce chef de l'Eglise catholique aura à soutenir contre les préventions du paganisme, jusqu'à ce qu'enfin *les armes soient pour lui*, et qu'il ait détruit *les sacrifices quotidiens*, (les sacrifices humains faits aux idoles.) Nous ne nous arrêtons pas à suivre les rapprochemens faits par Miller entre l'histoire véritable des premières années de la papauté et la partie des prophéties de Daniel que l'on dit être relative à cette histoire. Il nous suffira de dire que ces rapprochemens sont très spécieux. La seule chose qu'il nous importe de constater, c'est une date qui puisse servir de point de départ. Eh bien, tous les historiens religieux font remonter à l'année 508, après Jésus-Christ, l'extinction totale du paganisme et le commencement du règne paisible du Pape. Or, dans le chapitre XIII de ses visions, verset 11, Daniel a dit que, depuis le triomphe de la papauté, jusqu'à l'extinction de son pouvoir, il s'écoulerait 1290 jours ou années. Cette prophétie s'est vérifiée ; en effet le Pape a commencé à régner souverainement en 508 Si on y ajoute les 1290 années prédites par Daniel. 1290

On obtient. 1798

L'année 1798 est précisément celle où le gouvernement temporel du pape fut aboli, à Rome, par suite de l'invasion française dirigée par un des lieutenants de Bonaparte. Voici donc notre héros amené sur la scène; mais ce n'est pas assez de l'y faire paraître ainsi indirectement, et seulement parce que c'est lui qui, au jour fixé par Daniel, a détrôné le vicar de Jésus-Christ. Bonaparte s'est trouvé là parce qu'il y avait été de tout temps appelé par Dieu, annoncé par Daniel. En effet, après avoir, dans les versets 32 à 39 de la vision, fait le récit prophétique du règne triomphal de la papauté, Daniel ajoute :

“ Verset 40.—Et à la fin du temps (à la fin des 1290 années) le roi du Sud se jettera sur lui (c'est-à-dire sur celui qui aura détruit le pouvoir du pape, Bonaparte); et le roi du Nord viendra sur lui, comme un ouragan, avec des charriots, et avec des cavaliers, et avec beaucoup de vaisseaux; et il (Bonaparte) entrera dans les pays, les inondera et les traversera.

“ 41.—Il entrera aussi dans la terre glorieuse, et beaucoup de contrées seront bouleversées; celles-ci échapperont de ses mains, même Edom et Moab, ainsi que le chef des enfans d'Ammon.

“ 42.—Il mettra aussi sa main sur les contrées, et la terre d'Égypte n'échappera pas.

“ 43.—Mais il aura la puissance sur les trésors d'or et d'argent et sur toutes les choses précieuses d'Égypte et les Lybiens et les Ethiopiens seront à ses pieds.

“ 44.—Mais des symptômes venant de l'Est et du Nord le troubleront, et en conséquence il s'élancera avec furie pour détruire et perdre beaucoup de monde.

“ 45.—Et il plantera les tabernacles de son palais entre les mers, sur la grande montagne sacrée; et pourtant il viendra saffin, et nul ne le secourra.”

Telles sont les prophéties de Daniel que les interprètes de l'écriture disent s'appliquer à Napoléon. Nous allons traduire textuellement les parties les plus importantes de l'interprétation faite par Miller.

“ Voyez le verset 40, dit-il. Qui a arraché le pouvoir au Pape? Bonaparte. C'est donc bien Bonaparte qui est désigné par le mot *lui* de ce verset. Quel est le roi du Sud? c'est celui d'Espagne, pays situé au sud de la France. Eh bien! le roi d'Espagne ne s'est-il pas jeté sur lui. Le roi du Nord (d'Angleterre) ne l'a-t-il pas fait aussi? Le verset 40 prédit donc très bien la coalition qui eut lieu contre Napoléon entre l'Espagne et la Sardaigne (pays du Sud) d'un côté; et, de l'autre, l'Angleterre (pays du Nord).

“ Il entrera dans les pays, les inondera et les traversera.” Cela n'a-t-il pas été vrai à la lettre? Bonaparte n'a-t-il pas envahi bien des pays? la rapidité de ses conquêtes n'a-t-elle pas étonné le monde?—*Il entrera aussi dans la terre glorieuse.* La terre glorieuse, c'est l'Italie. “ *Edom et Moab échapperont de ses mains, ainsi que le chef des enfans d'Ammon.* ” N'est-ce pas la prédiction des vains efforts que fit Bonaparte pour conquérir la Syrie, efforts qui échouèrent devant St-Jean d'Acre? “ *Mais la terre d'Égypte n'échappera pas.* ” Elle n'échappa pas, en effet; vous savez tous comment il débarqua avec son armée et conquit la Basse Égypte.—“ *Les Lybiens et les Ethiopiens seront à ses pieds.* ” Cela a été vrai aussi. C'est en Lybie qu'il a débarqué, c'est en Éthiopie qu'il a livré sa dernière bataille, dans la Haute Égypte, la bataille des Pyramides. La Lybie et l'Éthiopie étaient donc à ses pieds, bien qu'il ne les ait pas complètement conquises comme l'Égypte proprement dite, la Basse Égypte.—“ *Mais des symptômes, venus de l'Est et du Nord, le troubleront.* ”

Comme cette prédiction a été réalisée merveilleusement! Ces symptômes, c'était la nouvelle de la formation de la Sainte Alliance, entre la Prusse et l'Autriche, à l'Est, la Russie et l'Angleterre au Nord. Ces symptômes le troubleront plus que toute autre chose, et aboutirent à sa chute. Cette nouvelle le fit revenir en France; et qu'arriva-t-il alors? que dit le texte.—“ *Il s'élancera avec furie pour détruire et perdre beaucoup de monde.* ” Cette partie de la prophétie a été plus miraculeusement réalisée qu'aucune autre. C'est le véritable récit, aussi exact qu'il puisse être écrit, de la campagne de Russie. Il s'élança avec furie, suivi de 400,000 hommes, pour détruire la Sainte Alliance. La détruisit-il? non; mais il tua beaucoup de monde et perdit 300 ou 350,000 des siens.

“ Verons maintenant au dernier verset relatif à Napoléon.—“ *Il plantera les tabernacles de ses palais dans les mers.* ” Tabernacle de palais signifie habitation royale. Eh bien! Bonaparte a planté le tabernacle de son palais en Italie; il fut couronné roi à Milan, le 26 mai 1805. Or, l'Italie est entre deux mers; c'est la terre glorieuse, la montagne des délices.—“ *Et pourtant il viendra à sa fin et personne ne le secourra.* ” Comme cela est vrai, effrayamment vrai! Comme la fin de sa puissance arriva soudainement! comme il tomba, lui, le plus puissant des monarques, le plus heureux des conquérants? Il avait détruit trois millions d'hommes, détrôné la moitié des Rois de l'Europe, il commandait deux millions de vétérans, il avait sous ses pieds les trésors de la terre, et il ne fallut qu'un jour, le jour de Waterloo, pour qu'il vint à sa fin. Et personne ne le secourut, tous le trairent. L'heure d'avant, il commandait au monde; l'heure d'après, il était venu à sa fin. De tous les rois, détous les maréchaux qui avaient formé sa cour, aucun ne lui vint en aide; tout leur pouvoir fut anéanti comme le sien; il se livra, misérable prisonnier à son plus cruel ennemi. Dieu avait parlé, et le grand monarque tomba, sa fin était venue!”

Après avoir ainsi établi l'identité de Napoléon avec le conquérant qui avait apparû à Daniel dans la vision prophétique, Miller a tiré de là la preuve que son interprétation du texte et de la chronologie des écritures est vraie, exacte. Si donc les faits accomplis viennent ainsi à l'appui de cette interpré-

tion, il faut nécessairement admettre que les faits non encore accomplis arriveront aux dates calculées sur les mêmes bases. Reprenant alors la date de 503 ans après Jésus-Christ, dont l'exactitude se trouve mise hors de doute par l'histoire de la papauté d'abord, puis par celle de Napoléon, Miller a dit: Voyez ce que dit le 12^{ème} verset du dernier chapitre de Daniel: “ *Heureux celui qui arrivera jusqu'au mille-trois-cents-trente-cinquième jour.* ” c'est à dire jusqu'à la 1335^{ème} année, à dater de l'époque où devait commencer l'accomplissement de cette partie de la vision, à dater de 503. “ *Mais alors, dit le Christ à Daniel, va ton chemin, jusqu'à ce que la fin arrive, parce que tu resteras et marcheras à la fin des jours.* ” Cela signifie que Daniel devait lire dans l'avenir l'histoire du monde jusqu'à la fin des jours; et que cette fin des jours devait arriver, 1335 ans après l'établissement de la souveraineté du pape, après l'année 503. Or 503 et 1335 font bien 1843.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

MISSION DE ST. CONSTANT.—Nous avons recueilli, un peu tard il est vrai, quelques détails sur la mission de St. Constant. Elle fut, comme toutes celles qui nous ont été édifiées depuis un an, toute pleine de fruits de bénédiction et de salut. Deux mille personnes furent admises à la table sainte; 950 s'enrôlèrent sous la bannière de la tempérance, et 600 embrassèrent l'abstinence totale. 300 filles se firent inscrire sur le registre de la Congrégation et se vouèrent au culte de la reine des vierges. L'empressement le plus vif et le plus constant pour les exercices de la mission anima les paroissiens de St. Constant durant tout le saint tems que leur ménageait la Providence; et nulle part les consolations spirituelles ne furent plus abondantes. La paroisse souscrivit cinquante louis pour le monument commémoratif de la mission. Il consiste en une immense colonne de 56 pieds de hauteur, sablée et marbrée, que supporte un piédestal quadrangulaire du meilleur goût, décoré d'inscriptions et de divers ornemens. Cette colonne est surmontée d'une croix de onze pieds, avec ornemens en fer doré, qui s'harmonie parfaitement avec le reste du monument. C'est sans doute, après le gigantesque monument du Mont St. Hilaire, le monument de ce genre le plus élevé du pays. On se figure aisément l'impression produite, le jour de l'inauguration, sur la foule immense, lorsque cette croix fut élevée à ses yeux et placée au sommet de la colonne; on comprend de quels cris d'enthousiasme elle fut saluée dans ce moment solennel qui termina les exercices de la mission.

—Nous n'avons pu nous procurer qu'hier la traduction de la réponse de M. Phelan à l'adresse de ses compatriotes, lors de son départ de Montréal. Nous n'avons pas voulu en priver nos lecteurs: quoique tardive elle n'aura rien perdu de son touchant intérêt et de l'édification qu'elle inspire.

RÉPONSE DE MESSIRE PHELAN A L'ADRESSE DES IRLANDAIS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Mes bien-aimés frères et amis,

J'accèpte avec satisfaction ce témoignage affectueux et évidemment sincère de votre approbation et de votre estime. En me posant vous me prenez, pour ainsi dire, par surprise et conséquemment je ne suis pas préparé à vous exprimer en termes convenables les remerciemens que mérite un procédé aussi inattendu que flatteur pour moi. Je ne puis qu'être sensible au souvenir généreux et comme spontané que vous avez de moi au moment pénible et cruel de ma séparation d'avec un troupeau que, tout humble et faible pasteur que je puis être je me flatte d'avoir gardé soigneusement, et non sans quelque succès.

Je m'étais proposé de me séparer de vous en silence et presque secrètement, non parce que je manquais d'affection ou d'estime pour vous, mais parce que je craignais que mon départ ne vous affligât; et d'après la peine, le serrement de cœur, que j'ai éprouvés, et que je n'ai pu entièrement cacher, depuis qu'il a été décidé que je devais m'éloigner de vous, je me suis avec raison jugé incapable de résister à la crise d'un adieu formel et final de la part d'amis que j'aimais si tendrement et qui m'étaient si cordialement attachés. En ce moment même, les sentimens dont je suis pénétré m'afficient trop pour me permettre de vous dire tout ce que, dans une occasion comme la présente, il me conviendrait, il serait même en quelque sorte, de mon devoir, de vous exposer.

Croyez-moi, mes très-chers frères, ce n'est pas par un esprit d'humilité affectée que je suis disposé à repousser les louanges que vous m'avez prodiguées d'une manière si ingénue: car le désir de vous être utile, et ma sollicitude pour votre avancement spirituel et votre bonheur éternel, ont été, j'ose m'en flatter tout ce que votre généreuse partialité, pour me servir de ce terme, a pu supposer: si je vous ai rendu quelque service, si j'ai réussi à corriger vos mœurs, à élever votre caractère, à améliorer votre condition sociale, la gloire ne m'en est pas due et ne doit pas m'en être attribuée, elle doit être attribuée à ceux dont les sages conseils ont constamment dirigé mes efforts tant pour votre bien-être temporel que pour votre salut éternel: je veux parler de MM. les ecclésiastiques de cette maison, et particulièrement de leur zélé et bien-

veillant supérieur, dont l'intérêt constant et affectueux dans tout ce qui pouvait regarder votre avancement spirituel et temporel, a toujours été pour moi un sujet de consolation et de joie, et pour vous un puissant moyen de prospérité. Crayez-moi, la peine que me cause mon prochain départ est beaucoup adoucie par la connaissance que j'ai de la rare bienveillance, de la sollicitude vraiment paternelle qu'ont pour vous les respectables habitans de cette maison généralement, et en particulier leur vénérable chef; et j'espère, ou plutôt je suis persuadé qu'en mon absence, l'intérêt qu'ils prennent à ces bien-être sera récompensé par un accroissement de ce respect, de cette confiance et de cet attachement dont toutes les relations que vous avez eues avec eux ont été jusqu'ici accompagnées.

Vous avez fait allusion, et avec une exaltation bien justifiable, aux avantages multipliés et toujours croissans, qui sont résultats de la diffusion des principes de tempérance parmi vous et parmi vos compatriotes de cette ville et de ce district, et vous avez attribué à mes humbles efforts le mérite éminent d'avoir mis en existence la sainte cause qui a donné naissance à ces bienfaits et à d'autres en si grand nombre: mes très chers frères, s'il était permis à l'homme faible et fragile de se complaire dans de telles émotions, je serais plus glorieux d'avoir établi la Société de Tempérance, qui compte maintenant parmi ses membres à peu près la totalité de mon ci-devant troupeau, que d'avoir fondé une dynastie impériale; et je vous exhorte tous ardemment et du plus profond de mon cœur, mes bien-aimés frères, en cette occasion solennelle de notre séparation, de notre adieu mutuel, par la considération que vous avez pour moi, par le respect que vous vous devez à vous-mêmes, par votre attachement à votre pays, et par-dessus tout par votre amour et votre devoir envers votre Créateur, de ne jamais sortir de ses rangs honorables, de ne jamais hésiter à observer constamment et d'une manière rigide ses salutaires préceptes, à ne jamais cesser de travailler à la soutenir et à l'étendre, avec tout le zèle et toute l'énergie dont vous êtes capables. Votre prospérité dépend en grande partie de celle de cette institution, et non-seulement la vôtre, mais encore celle des enfans de vos enfans, et peut-être devrais-je ajouter, l'avancement et le bonheur de tous les habitans de naissance ou d'origine irlandaise dans cette ville et cette province. Vous me témoignerez votre attachement de la manière la plus convaincante, vous me prouverez de la manière la plus agréable la sincérité de l'estime que vous m'avez montrée, en affermissant et étendant cette institution bienveillante et éminemment utile, et je suis convaincu que mon attente à cet égard sera plus que réalisée par votre persévérance, votre unanimité et votre abnégation de vous-mêmes.

Je désirerais vous entretenir plus longtems et d'après ce que suggère naturellement l'adresse affectueuse que vous venez de me lire; car indépendamment d'autres raisons graves et nombreuses, je suis assez faible pour chercher à retarder le moment de notre séparation prochaine et finale, comme pasteur et troupeau; mais je sens que la tâche est au-dessus de mes forces, et je remettrai à une occasion future et plus favorable à vous entretenir de sujets que je n'ai pas encore touchés, et qui, dans les présentes circonstances, sont manifestement d'un intérêt pénible tant pour vous que pour moi.

Eloigné par un mandat auquel il est de mon devoir, comme ce me devrait être un plaisir, d'obéir sans hésiter, il m'est très agréable de réfléchir que mon sort futur ne sera pas jeté à une grande distance de cette ville, ni dans un endroit d'où je ne pourrais vous venir voir souvent et à des intervalles rapprochés, vous pour qui, je me sens encore, pour qui je me sentirai toujours, même jusqu'au dernier instant de ma vie, la plus grande estime, et la bienveillance spirituelle la plus fervente.

Souvenez-vous de moi, je vous en conjure, comme vous me l'avez promis, dans les prières que vous adresserez à la grande source de vérité et de miséricorde, à notre Père céleste et indulgent, à qui nulle supplication faite dans un esprit de foi et d'humilité n'est adressée en vain; et soyez assurés que je ne cesserai jamais de l'invoquer en votre faveur, et que journellement, dans le rite le plus solennel de notre sainte foi, le saint et redouté sacrifice de la messe, de la supplier avec ferveur, de répandre sur vous tous la grâce sanctifiante de sa miséricorde propitiatoire et de son amour réparateur.

Enfin, frères chéris, je vous dis dans le langage de l'Apôtre des Gentils, "Adieu, réjouissez-vous, tendez à la perfection, consolez-vous, ayez un même sentiment, vivez en paix, et le Dieu de paix et de charité sera avec vous."

"Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen."

ÉTATS-UNIS.

Nouveau scandale à la Nouvelle-Orléans.—Nous avons reçu les journaux de la Nouvelle-Orléans du 3 Novembre, en avance sur ceux du 2 et du 1er du même mois. Ils mentionnent, sans l'expliquer, un scandale qui aurait interrompu le service divin de la cathédrale catholique, le jour de la Toussaint, et qui a été suivi de la retraite du clergé, de la fermeture de l'Église, et de la dévastation d'une imprimerie. Voici la version de l'*Abeille* sur ces trois événemens dont les numéros en retard nous expliqueront le prologue:

"La cathédrale est fermée: le clergé a quitté le presbytère hier vers midi, et les exercices du culte resteront provisoirement suspendus. La coïncidence de cette retraite et de la triste scène qui a marqué l'office de la Toussaint, pourrait faire penser que l'une est la conséquence de l'autre. Il n'en est rien cependant: la scène à laquelle nous faisons allusion et dont la rumeur publique a singulièrement exagéré ou dénaturé les détails, n'est entrée pour rien dans la résolution du clergé. Cette résolution était prise antérieurement, comme cela résulte des renseignemens que nous avons obtenus. Le 20 oc-

tobre dernier, l'évêque adressa au conseil des Marguilliers, une communication en réponse à une lettre dans laquelle ces Messieurs réclamaient certains privilèges, qui ne sont pas, à ce qu'il paraît, en harmonie avec les dispositions de la Charte d'Incorporation et où ils déclaraient en outre que, s'il n'était pas fait droit à leurs réclamations avant le premier du courant, ils abandonneraient le service de l'église. Le conseil des marguilliers n'eut point de séances régulières durant les derniers jours d'octobre; et ce fut seulement dans celle d'hier au soir qu'il put prendre connaissance de la communication transmise par l'évêque. Le clergé n'ayant pas reçu de réponse dans le délai fixé dans sa lettre s'était retiré dans la matinée, ainsi qu'il l'avait préalablement annoncé.

"Un article qui dépassait toute limite, a été publié hier matin sur une petite feuille appelée *le Bon Sens*. Cet article a excité de si grands mécontentemens que, dans la soirée, quelques personnes se sont transportées à l'imprimerie de ce journal, et après une altercation fort violente, ont jeté par la fenêtre les caractères; la presse seule a été épargnée.

"On nous assure que dans la lutte et la confusion d'une pareille scène, un des éditeurs a été frappé d'un coup de poignard."

"Le public ne tardera pas à connaître la vérité sur le déplorable épisode qui a interrompu un moment l'office de la Toussaint. Le conseil des marguilliers a nommé un comité de trois membres, chargé de provoquer une enquête judiciaire à ce sujet. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des détails authentiques que nous pourrions recueillir."

—Nous avons reçu les journaux de cette ville du 4 novembre. Nous voyons que le scandale, qui a troublé le service religieux du jour de la Toussaint, a consisté dans une altercation suivie de soufflets ou de coups poings, qui a eu lieu dans l'enceinte même de la cathédrale, entre un marguillier et un partisan de l'évêque. Un duel au sabre s'en est suivi, mais l'arme de l'un des combattans s'étant brisée, l'autre suspendit ses coups, et l'on profita de cet heureux incident pour opérer entre eux une réconciliation. Quant à la retraite du clergé et à la fermeture de la cathédrale Saint-Louis, elles sont expliquées par une suite de documens rendus publics, et dans lesquels le clergé se plaint de vexations et d'insultes diverses de la part des marguilliers. Pour y mettre fin, le curé et ses vicaires, d'après l'autorisation de l'évêque, avaient fait leurs conditions au conseil des marguilliers, en fixant un délai pour obtenir réponse. Ce délai étant expiré sans que la réponse eût été reçue, les ministres de l'église se retirèrent. Mais il paraît certain que le silence des marguilliers est venu de ce seul fait qu'ils n'avaient pas eu de réunion depuis l'envoi de la lettre épiscopale. Cette circonstance permettrait donc d'espérer un rapprochement entre le clergé et le corps des marguilliers, si les conditions du premier n'étaient pas de nature à rendre ce rapprochement peu probable, eu égard à l'esprit d'opposition, trop taquine peut-être, montré par les seconds, depuis le commencement de ce déplorable schisme. Quoiqu'il en soit, le conseil des marguilliers a porté plainte devant le recorder pour l'outrage commis dans l'enceinte de l'église et a demandé qu'une enquête judiciaire fût faite immédiatement.

Courrier des Etats-Unis.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Nous avons reçu, il y a déjà quelque tems de Jq. Crémazie, Ecr. de Québec, la seconde partie des LOIS CRIMINELLES DE LA PROVINCE. Inhabiles à juger nous-mêmes du mérite de cet ouvrage, nous avons du attendre que d'autres nous le fissent connaître. Les témoignages sont unanimes en faveur du savant avocat; et quand son ouvrage ne serait pas aussi parfait qu'on le dit, il mériterait encore des louanges pour le travail et la persévérance qu'il aurait coûté. Nous nous attendons à ce que la classe éclairée des compatriotes de M. Crémazie le récompense de ses veilles et de ses succès, par une approbation et un encouragement généreux.

MR WAKEFIELD:—Nous regrettons de voir le *Transcript* si scandalisé de l'immoralité du Comté de Beauharnais en élisant Mr. Wakefield et nous lui ferons observer, en passant, d'abord que les deux tiers au moins de Comté sont d'une origine différente de la nôtre, ce qui prouve que l'immoralité n'est pas toute de notre côté; et ensuite que l'affaire qui lui tient tant au cœur contre Mr. Wakefield n'a pas empêché une puissante Société de Londres de lui confier ses plus chers intérêts dans ce pays, quoique peut-être on peut juger aussi bien à Londres qu'au Bureau du *Transcript* quel homme est digne de la confiance publique; ceci pourrait peut-être calmer un peu les scrupules du *Transcript*.

LOYAUTÉ DU HÉRALD:—Canada must be English ever at the expense, if necessary, of not being British.

"Il faut que le Canada devienne anglais, même en cessant d'appartenir à l'Angleterre, si c'est nécessaire."

Nous reproduisons pour l'édification de Sir Charles Baot et de nos lecteurs la manière franche et tout-à-fait sans déguisement avec laquelle le charmant *Herald* qualifie sa loyauté et celle du *British party* qu'il se glorifie de représenter. Pour nous, rien ne nous surprend dans l'expression que le *Herald* vient de donner de ses sentimens de loyauté, car il y a long-tems que nous savons à quoi nous en tenir là-dessus. Nous ne désespérons pas maintenant de voir la loyale feuille faire un autre appel aux Américains, et à moins qu'elle ne représente le plus lâche de tous les partis, sûrement que le *Doric Club* et les *Curubins* vont entrer en campagne! *Idem.*

OPINION DE LA PRESSE.—Le *Sentinel*, journal publié dans notre co-province du Nouveau-Brunswick, s'exprime comme il suit au sujet des dernières nouvelles d'Angleterre faisant connaître la manière dont nos réformes ministérielles ont été d'abord envisagées par la presse de Londres.

« La nouvelle de la nomination de Messrs. Baldwin et Lafontaine était parvenue en Angleterre, où elle a été commentée suivant les sentimens politiques des directeurs de la presse publique, quelques uns condamnant, d'autres approuvant la mesure. On supposait généralement, néanmoins, que Sir Charles Bagot avait agi d'après les instructions du gouvernement métropolitain. Qu'il en soit ainsi ou non, Son Excellence doit être appuyée par le cabinet, d'abord parce que la marche suivie est une marche juste et qui est évidemment d'accord avec les vœux de la masse des sujets canadiens de Sa Majesté; et ensuite parce que le caractère et la conduite outrageante des chefs de ce qu'on appelle le parti britannique, demandent qu'on leur apprenne enfin que le gouvernement et le représentant de leur souveraine ne doivent pas être insultés impunément toutes les fois qu'il est proposé ou adopté des mesures qui ne conviennent pas à leurs vœux et à leurs projets égoïstes. »

Le *Sentinel* a raison. Trop longtemps le gouvernement a été l'esclave des individus qui forment le soi-disant parti britannique. Il est nécessaire qu'il s'émancipe, qu'il leur prouve que ce n'est pas par crainte, mais bien par devoir qu'il agit. Déjà sous l'homme d'état aux mains duquel les rênes en sont aujourd'hui confiées a-t-il pris une attitude plus imposante, plus digne de lui, et qui permet les plus heureux résultats pour le pays dans ses rapports avec l'Angleterre. Fort de l'approbation de la très grande majorité des provinces unies, Sir Charles Bagot mérite celle du ministère; il y va de l'honneur et de la dignité de la Grande-Bretagne. »

— Nos municipalités rurales devront bientôt se réunir, ainsi que le fait remarquer une excellente correspondance insérée dans notre dernier numéro sous les initiales A. B. D. et à laquelle nous prions nos lecteurs de donner toute leur attention. Ces conseils auront à s'occuper de divers sujets importants. Nous savons avec quelle énergie ils ont protesté, non pas contre le principe de l'acte qui les constitue, ils acceptent et reconnaissent ce principe; mais contre quelques-uns des détails de cette mesure, que son arbitraire et son origine ont à si juste titre rendue odieuse.

Cependant, ainsi que le fait observer notre correspondant, ces conseils ont eu, avec une rare sagacité, profiter de leur organisation et de leur fonctionnement pour donner l'élan, et faire progresser dans un avenir qui, il faut l'espérer, ne sera pas éloigné, des mesures du plus haut intérêt pour le pays. L'instruction publique est du nombre. C'est là une matière qui doit former le thème favori de ces autorités locales, en attendant que des amendemens à l'Ordonnance en vertu de laquelle elles ont été mises sur pied, amendement dont elles ont elles-mêmes fait pressentir la nécessité, viennent délier leurs mains.

Un autre sujet qui est également digne de leur attention, c'est celui des réformes qui viennent de s'opérer dans l'administration des affaires publiques sous les auspices du gouverneur-général. Nous sommes tout à fait de l'avis de notre judicieux correspondant, que l'expression spontanée de leurs opinions relativement à ces changemens aurait plus de poids que si elle était l'œuvre d'assemblées populaires organisées et conduites dans ce but unique, quelque déférence que celles-ci méritassent d'ailleurs. Les membres composant ces corps délibératifs, aux présidents près, sont les élus du peuple, et l'attitude noble qu'ils ont prise vis-à-vis de l'ex-administration, loin de diminuer, augmentent encore l'influence qui s'attacherait à leurs manifestations. Nous croyons donc de notre devoir de suggérer à ces municipalités de convenance, la nécessité de s'occuper le plus tôt possible de cette importante matière, et d'adopter des résolutions exprimant les vœux et les sentimens du peuple, dans leurs localités respectives, touchant la politique éclairée et vraiment constitutionnelle que Son Excellence a commencé de mettre en pratique durant la session dernière de notre parlement et que, nous l'espérons ardemment, il ne sera pas empêché de continuer et de consommer pour l'intérêt et le bonheur de la colonie et de sa métropole.

NOUVELLES D'EUROPE.—Le steamer *Avalia*, arrivé à Boston jeudi dernier, a apporté des dates de Liverpool jusqu'au 4 du courant, et de Londres du 3. Jamais les journaux d'Europe n'ont été aussi dépourvus d'intérêt, il n'y a absolument rien qui puisse piquer la curiosité du lecteur.

On parlait, dans le monde politique, de la prochaine abdication de Louis-Philippe, en faveur de son fils aîné le duc de Nemours.

La séduction de lady Georgina, fille aînée du duc de Beaufort, par le prince George, duc de Cambridge, faisait beaucoup de bruit à Londres. Pour éviter un plus grand scandale un mariage était devenu nécessaire, et auquel consentirent les parties intéressées, mais Sa Majesté la reine Victoria a refusé son consentement.

Le refus de la reine est basé sur ce point, c'est-à-dire que dans le cas où ses enfans viendraient à mourir, le duc de Cambridge pourrait monter sur le trône, et lady Georgina, de sujette qu'elle est, pourrait devenir reine. Plusieurs tentatives ont été faites pour fléchir Sa Majesté, mais sa résolution est inébranlable.

Un ouragan désastreux a éclaté sur les côtes d'Angleterre, vers la fin d'Octobre. Plusieurs personnes ont péri et des propriétés d'une valeur considérable ont été ravagées.

De nombreuses faillites, dont le chiffre est énorme, ont été déclarées en Angleterre et en Ecosse. Une lettre de Birmingham dit que toute la place était en émoi par la nouvelle que la maison américaine Goddard et Hills

était en faillite pour une somme de £60,000.

Les journaux anglais disent que le *National*, en parlant des affaires de Canada, dit: « Il ne se présentera jamais une occasion aussi favorable que celle-ci pour les Canadiens de s'assurer de leur indépendance et se séparer pour toujours de l'Angleterre. »

Les journaux de Paris renouvellent leurs accusations contre les actes illégaux, des vaisseaux occupés à la suppression de la traite des noirs.—Ils s'occupent beaucoup aussi du droit de visite et des traités de 1831 et 1833, ainsi que de celui du 10 novembre 1841, et ils assurent que ce dernier ne sera pas ratifié.

Il est dit dans les journaux de Londres que le parlement anglais ne s'assemblera pas avant le mois de Janvier ou Février, mais dans tous les cas il n'y aura pas de session avant Noël.

Joseph Bonaparte a fait disparaître les difficultés qui existaient relativement aux dons faits par son oncle le cardinal Fesh, à l'île de Corse. Parmi ce legs est une statue du premier consul et une quantité de peintures de prix.

Aurore des Canadas.

ROME.

— On écrit de Rome, le 19 septembre :

« Le collège de la Propagande de notre ville (*collegium urbanum de Propaganda fide*) vient de terminer son grand examen annuel, qui a duré huit jours, et avant-hier il a fait la distribution de ses prix. Le premier des prix scientifiques, consistant en une grande médaille d'or, a été décerné à un Français appartenant à la classe d'exégèse des Saintes-Ecritures, M. Paul Drach, né à Paris, fils du conservateur de la bibliothèque royale de Versailles.

« Le premier et le deuxième prix de chant ont été remportés, l'un par Hamet-Ben-Iuly, Persan, et l'autre par M. Wood, natif de Cincinnati, aux Etats-Unis. On remarque que c'est la première fois que, dans le cours de chant du collège de la Propagande, des étrangers l'ont emporté sur les Italiens. »

Extraits de la Correspondance politique du Courrier des Etats-Unis.

Paris, 19 octobre 1842.

Les journaux anglais affirment que les négociations, depuis si long-temps pendantes et qu'on pouvait croire abandonnées, relatives à un traité de commerce entre l'Angleterre et la France, et pour lesquelles, sous le ministère de M. Thiers, MM. Bulwer et Porter avaient été nommés commissaires par le gouvernement anglais, vont être reprises. On assure qu'un des objets des négociations est la réduction réciproque des droits de poste, qui réellement sont exorbitants entre la France et l'Angleterre. Une simple lettre échangée entre les deux royaumes paye actuellement deux francs: il s'agirait d'une réduction qui baisserait ce prix à 90 centimes. Cette mesure serait en effet très désirable; loin de porter atteinte aux revenus publics du service postal, elle ne ferait que l'accroître dans les deux pays, et agrandirait le cercle des relations déjà très nombreuses entre les deux peuples. Mais évidemment cet article du traité serait secondaire, ne donnerait lieu ni à de grandes controverses, ni à de vives sympathies. Le but que vise l'Angleterre est plus haut et celui de la France est proportionnellement plus important. La question entre les deux pays est ceci. La France est essentiellement un pays de production agricole. L'Angleterre est un pays de production manufacturière. La France cherche à placer les produits de son sol, l'Angleterre ceux de ses manufactures: la France dit à l'Angleterre: « prenez mes vins et mes eaux-de-vie; » l'Angleterre dit à la France: « prenez mes cotonnades, mes tissus, ma quincaillerie. » L'offre, comme on voit, est formelle des deux parts, mais nul ne s'empresse d'accepter: au contraire, l'Angleterre oppose aux vins de France, qui seraient si utilement consommés sous son ciel brumeux, une bière qui engendre la bile, le pléthore et le spleen. Aux eaux-de-vie de Cognac, d'Armagnac et de Montpellier, qui ne peuvent jamais être nuisibles à la santé, elle force son peuple de préférer ces gins mortels, ces alcools de grains, ces *english brandies* qui abrutissent l'intelligence des consommateurs, et sont pour le malheureux ouvrier des cités manufacturières ce qu'est l'opium pour les Chinois.

De son côté, la France paye l'Angleterre de représailles; elle fabrique plus chèrement et plus mal les objets manufacturés que l'Angleterre lui offre; puis elle protège cette production par des droits à l'entrée sur les marchandises anglaises, de même que l'Angleterre protège sa bière et ses alcools de grains contre le vin et l'alcool de France, par des droits énormes. Chacun se claquemure chez soi et se contente de crier au voisin: Prenez mon ours! A quoi le voisin répond: « Vous être orfèvre, M. Josse! »

On aura beau tourner et retourner la question de cent façons, on arrivera toujours devant cet absurde résultat: tout le monde veut vendre et personne ne veut acheter; l'Europe est encombrée de producteurs et manque de consommateurs en rapport avec sa production. Chacune des nations européennes manufacture comme si elle devait avoir tout le continent pour marché, et arrive, par une conséquence nécessaire de cet état de choses, à n'avoir pour marché que l'enceinte de ses propres frontières. Elles sont toutes dans la position où se trouverait Sheffield s'il était réduit à consommer toute la coutellerie qu'il produit, ou Saint-Claude, à vendre à ses ménagères les étuis à aiguilles qu'il confectionne par millions.

Il serait temps pourtant qu'on songeât à sortir de cette impasse; et ce n'est pas par des traités entre peuples européens qu'on y arrivera. Nous ferions des unions douanières avec l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne et toutes les nations de notre continent, la question loin de s'éclaircir se compliquerait, la difficulté, loin de se résoudre, s'aggraverait de toute la somme

des productions qui arriveraient sur le marché commun. Nous sommes donc dans une fausse voie, on peut en juger par les cris que font tour-à-tour entendre les industries menacées, les maîtres de forges, les mécaniciens, les filateurs, les fabricans de tissus, etc. Chercher sur le marché européen les consommateurs des produits européens, c'est s'enfermer dans un cercle vicieux. Il faut nous tourner vers les autres parties du globe. "Là, dit avec grand sens un publiciste français, là sont de vastes territoires et des peuples nombreux qui attendent, pour être vivifiés et fécondés, ces productions que sans eux nous serions obligés de jeter à la mer, si nous n'aimions mieux les laisser pourrir en magasins." Mais, nous dira-t-on, ce sont des cadeaux que vous proposez à l'Europe de faire : que tirerez-vous de ces terres immenses à la vérité, mais encore incultes pour la plupart ? Que recevrez-vous de ces peuples ignorans et paresseux auxquels vous viendrez offrir des objets dont ils ne savent pas encore la valeur et l'utilité ? Ce que nous tirerons de ces terres immenses ! ce que nous recevrons de ces peuples ! Demandez-le aux voyageurs qui ont visité les régions intra-tropicales, et qui ont foulé aux pieds cette nature féconde dont les produits, si différens des nôtres, sont dédaignés à cette heure et périssent sans utilité faute de consommation ! Eh quoi ! la plus faible partie du globe, et, dans cette partie elle-même, les nations qui sont loin d'être les plus nombreuses, ont su, malgré l'imperfection de leurs moyens de travail, produire tant qu'elles ne savent plus où aller vendre les fruits de leurs sueurs, et vous demandez ce que l'on aura à recevoir de ces populations vigoureuses, de ces terres échauffées par le soleil le plus vivifiant, lorsque vous leur aurez enseigné le travail ?

E. M.

LA SERVANTE DE L'APOTHECAIRE.

Vers la fin de 1822, il y avait, dans un petit bourg de Normandie, une femme d'apothicaire âgée de trente-quatre ans environ. C'était une épouse dévouée et une excellente mère, mais rude d'humeur et de manières guerroyantes. Quoiqu'elle remplît au logis l'office d'une domestique laborieuse, quoique les soins de la cuisine, l'achat des denrées et les travaux importans du ménage fussent, pour elle, une sorte de sacerdoce exclusif, auquel personne, sans encourir sa colère, ne pouvait toucher, pas même son mari, cette femme n'en avait pas moins une servante.

La pauvre fille, qui vivait ainsi sous la domination de Mme. Rusconnets, était une de ces créatures chétives, pâles, laides et rabougries, que la misère prend au berceau, dans ses mains desséchantes, pour ne les quitter qu'après la tombe.

Enfant trouvée au coin d'une borne, élevée aux frais publics, allaitée par une paysanne chargée déjà de trois autres nourrissons, elle était sortie de l'hôpital à seize ans, sans avoir entendu dire une parole de tendresse à son oreille, sans avoir reçu un baiser sur son front étroit, flétri comme le front d'un vieillard. Cependant, quelque rude que lui eût été la vie jusque-là, Françoisse tournait, vers le tems passé, des regards de regret, car les rebuffades, les punitions, la gêne, et les ferrules des maîtres, qui voulaient en vain apprendre la lecture à ce stupide cerveau, semblaient à la servante de Mme. Rusconnets de bons jours de paix et de sérénité, en comparaison de son existence actuelle. Maintenant il fallait se lever avant le jour, tourner douze heures, du pied et de la main, la quenouille et le rouet, recevoir des reproches sans relâche, s'astreindre aux plus rebutans travaux, ne manger de grossiers alimens que la moitié de sa faim et ne dormir ni jour ni nuit : car la nuit elle veillait près du berceau de l'enfant malade de sa maîtresse.

La nuit était cependant pour Françoisse un moment du bonheur et de repos. D'abord, elle n'entendait plus la voix terrible de Mme. Rusconnets, cette voix impitoyable qui savait, chaque jour, aiguiser plus cruellement la pointe douloureuse de ses sarcasmes, émoussés par l'habitude et par la résignation ; ensuite, elle pouvait regarder à l'aïse le petit garçon dans son berceau, soulever son rideau pour le voir dormir, contempler longuement son visage étioilé, lui donner à boire quand il avait soif, le rendre sur ses genoux s'il s'éveillait, et baiser le front de la petite créature, qui la payait quelquefois de sa tendresse par un de ces sourires divins que Dieu donne aux lèvres des enfans.

Françoisse aimait le petit garçon de toutes les facultés de son organisation incomplète ; facultés d'autant plus ardentes qu'elles ne savaient sur quoi verser, autre part, leur besoin de tendresse. Partout, la pauvre fille trouvait le mépris et le rebut. Personne ne se souciait d'une tendresse partie de si bas ; personne, excepté le petit Paul, qui du moins ne la repoussait point. Aussi, deux fois déjà, Paul devait la vie à sa bonne. Un soir, Mme. Rusconnets avait, par l'ordre du médecin, appliqué des sangsues autour du cou mignon et blanc de son fils. Après avoir, suivant l'usage, placé sur les piqûres un cataplasme de farine de graine de lin, elle était allée se coucher, car il s'agissait le lendemain de faire une de ces lessives annuelles qui préoccupent six mois à l'avance les ménagères normandes, et

devant lesquelles disparaît toute autre pensée. Françoisse, après avoir placé le berceau de Paul près de son lit, voulut s'endormir aussi ; mais mille inquiétudes maternelles la tenaient éveillée. Tout l'inquiétait : les taches rouges qui jaspaient les draps de l'enfant, le silence profond qu'il gardait, l'immobilité de ses membres ; enfin, ne pouvant dompter ses terreurs, elle se pencha sur la petite couche.... Mon Dieu ! une mare de sang la couvrait d'une immense tache de pourpre ! Françoisse, éperdue, arracha le cataplasme : une sangsue restée au bandeau, et que Mme. Rusconnets avait négligé d'ôter, venait de piquer une artère... Le sang coulait à flots, emportant la force et la vie de l'enfant. Françoisse, cette créature presque idiote, avec une intelligence et une présence d'esprit merveilleuses, posa son doigt sur l'artère ouverte, empêcha le sang de continuer à s'échapper et appela au secours.

Personne ne l'entendit, personne ne lui répondit, car la mansarde dans laquelle on l'avait reléguée se trouvait à l'extrémité de la maison, loin de la chambre de Mme. Rusconnets et de son mari.

Elle voulut se lever et porter l'enfant à sa mère ; mais les mouvemens qu'exigèrent ces tentatives rouvrirent l'artère et rendirent au sang son issue funeste. Alors, Françoisse replaça son doigt sur l'ouverture et resta là jusqu'au jour, c'est-à-dire pendant dix longues heures : car ce fut seulement le lendemain matin que Mme. Rusconnets, surprise et furieuse de ne point voir descendre sa servante à l'heure accoutumée, monta, l'injure et la menace aux lèvres, dans la mansarde où Françoisse tenait le doigt appuyé sur le cou de l'enfant. Elle voulut raconter à sa maîtresse ce qui était arrivé : la peur que lui inspirait cette femme la fit bégayer et lui rendit impossible de prononcer une parole. Elle ne put que montrer sa main devenue raide et sans mouvement par une si longue immobilité.

L'artère blessée s'était coagulée et refermée, grâce à la pression intelligente de Françoisse. Le danger était passé, l'accident avait disparu, et la mère de Paul, loin de soupçonner qu'elle dût la vie de son enfant à Françoisse, rudoya celle-ci, l'accabla d'injures, lui reprocha amèrement d'avoir ôté le cataplasme qui recouvrait le cou du malade et répéta à la servante éperdue qu'elle la chasserait bientôt.

— Eh que deviendrez-vous alors, lui dit-elle, monstre de laideté, de bêtise et de maladresse ? Qui voudra, dans la ville, des services d'une idiote de votre espèce, dont la vue seule inspire le dégoût ? Qui sera assez bon pour la prendre et la garder par charité, comme je le fais, moi ?

Françoisse, abasourdie, ne trouva pour répondre que des larmes et de nouveaux bégaiemens.

Bientôt elle oublia cette scène brutale à laquelle, chaque jour, en succédaient d'autres, et elle finit même par n'y plus prendre garde, car la maison était devenue pour elle un véritable paradis, grâce à l'amour éperdu qu'elle éprouvait pour Paul et à l'affection que l'enfant témoignait à sa bonne.

Françoisse ne pouvait se trouver en présence de Paul, ni même penser à lui, sans que son cœur se serrât d'émotion, sans qu'une sorte de lumière resplendît devant ses yeux et l'éblouît. Elle n'avait qu'une seule et unique pensée : Paul, toujours ! Ni même, Rusconnets venait à gronder son fils, Françoisse, qui se serait laissée bercer sans résistance par sa maîtresse, devenait une véritable lionne, prête à la résistance et à la fureur. Elle justifiait l'enfant, accusait la mère de sévérité et devenait presque fille de désespoir.

Cinq années s'écoulèrent et ne firent qu'ajouter à la tendresse fénelique de Françoisse. Elle rapportait toutes ses idées à Paul, ne s'occupait que de lui, et eût mis le feu à la ville entière pour réchauffer le bout du petit doigt de son garçon, comme elle l'appelait.

La moindre des paroles de l'enfant la faisait se récrier avec admiration. Le plus insignifiant de ses gestes lui semblait un prodige, et elle employait à prévenir les fantaisies de l'enfance en jaquette, tout ce qu'elle possédait au monde. Un jour, la mère de Paul refusa d'acheter à son fils un polichinelle qu'il convoitait, et qui pendait à l'exhibition d'une baraque foraine. Françoisse se leva la nuit à pieds nus, traversa toute la maison sans lumière, prit la clé du comptoir sous le chevet de sa maîtresse, alla dans la pharmacie, vola une pièce de trente sous, rapporta la clé à sa place, et, le lendemain, raconta avec une effronterie dont elle tremblait elle-même de tous ses membres, qu'elle avait trouvé de l'argent et qu'elle voulait employer cet argent à l'achat du polichinelle désiré par Paul. Dieu sait ce qu'elle souffrit quand Mme. Rusconnets vida son tiroir et fit ses comptes.

Dieu, qui sans doute avait pardonné à ce vol innocent, protégea la coupable et permit que Mme. Rusconnets, cette avare et scrutatrice surveillante de la caisse, ne s'aperçut point du déficit qui s'y trouvait. Il ne resta donc plus à Françoisse que ses remords, car loin

de se dissimuler sa faute, elle s'en exagéra la gravité, s'accusait, en elle-même, d'être une voleuse et eût donné tout son sang pour racheter ce qu'elle regardait comme un crime impardonnable.

Quelques mois après cet incident, un jour que François se promenait avec Paul, celui-ci s'avisait de jeter des pierres à d'autres enfans. Il finit par en atteindre un à la joue : les parens du blessé vinrent se plaindre aussitôt à Mme. Rusconnets. C'étaient des personnes considérables du pays, et la femme de l'apothicaire déclara qu'elle allait donner le fouet à Paul. Elle ordonna à François d'aller chercher le coupable ; François résista ; une querelle violente éclata, devant les étrangers, entre la servante et la maîtresse. Celle-ci ordonna à François de quitter sur le champ la maison.

La pauvre fille crut que cet ordre, qu'elle avait déjà reçu bien-souvent, resterait encore cette fois sans résultat ; mais Mme. Rusconnets, qui ne pouvait pardonner à François d'avoir rendu des personnes importantes de la ville témoins d'une pareille résistance à sa volonté, réitéra à François l'ordre de vider les lieux.

—Madame, vous ne parlez pas sérieusement, n'est-il pas vrai ? s'écria François éperdue. —Faut-il vous le répéter cent fois ! Je vous chasse.

—Madame, c'est pour me faire peur, n'est-ce pas ? —Vous n'êtes pas encore sortie ? Dois-je envoyer chercher le commissaire de police pour vous mettre dehors ? —Vous aurez pitié de moi, madame ; vous ne me renverrez pas ?

—Sortez ! —Que voulez-vous que je devienne hors d'ici ? —Ce que vous voudrez. Cela m'importe peu. —Mais je ne puis pas vivre sans Paul ! Loin de lui je mourrai, madame !

—Rusconnets, cria la femme de l'apothicaire à son mari, Rusconnets, viens m'aider à jeter dehors cette insolente créature. Le déboulaire mari arriva lentement à cet ordre impérieux.

—Du moins, vous me laisserez dire adieu à mon enfant, vous me le laisserez embrasser une dernière fois, demanda François, dont tout le corps tremblait convulsivement, et qui portait autour d'elle des yeux hagards et sanglans. —Sortez.

Faites-moi un certificat, insista l'infortunée, pour qui sortir c'était mourir. —Elle a raison, objecta le mari qui prenait pitié du désespoir de François ; fais-lui un certificat.

Mme. Rusconnets passa dans une pièce voisine pour écrire le certificat. François resta seule au milieu du laboratoire où se passait cette scène.

La femme de l'apothicaire, fidèle à son régime économique, faisait sa cuisine dans le laboratoire, pour qu'un seul feu servît aux besoins du ménage et à la confection des médicamens. La pauvre fille n'avait plus de raison à elle ; sa tête brûlait ; des idées de désespoir et de vengeance tournoyaient autour de son grossier cerveau. Tout à coup, elle s'élança vers un tiroir dans lequel se trouvait renfermé de l'arsenic, en prit une poignée, la jeta dans la marmite ou bouillait le potage, et revint, pâle comme une trépassée, reprendre la place qu'elle occupait loin de la cheminée. Quand Mme Rusconnets rentra, le certificat à la main, elle ne put se défendre d'un sentiment de frayeur, à la vue du regard sauvage et insensé que François jeta sur elle.

—Vous êtes bien résolue à me renvoyer ? demanda la servante.

Pour toute réponse, Mme. Rusconnets lui jeta au nez le certificat. François le ramassa.

—Vous êtes cruelle à mon égard, continua-t-elle, Dieu vous punira !

Et vous, M. Rusconnets, vous n'avez non plus une parole de consolation et de pardon pour moi ? Si vous le vouliez, je resterais, vous savez que je vous ai toujours servi avec fidélité et dévouement.

—Ces affaires ne me regardent point. Elles sont du ressort de ma femme, répondit l'apothicaire.

—Je quitte cette maison sans regret maintenant. Vous êtes sans pitié tous les deux pour moi, je serai sans pitié pour vous.

Elle sortit, alla s'asseoir sur les marches d'une maison qui se trouvait en face de la boutique du pharmacien, cacha sa tête dans ses deux mains, et ne prêta aucune attention aux personnes qui passaient près d'elle. Seulement, elle levait de temps à autre les yeux vers le logis de Rusconnets, et écoutait avec impatience si l'horloge de la ville n'allait point sonner midi.

Midi est, dans les petites villes de Normandie, surtout chez les marchands, l'heure sacramentelle du dîner. Les douze tintemens de la cloche publique donnaient le signal d'un armistice général et unanime entre les vendeurs et les acheteurs.

Mme. Rusconnets dressa donc la table, appela son mari et son fils, servit le potage et se mit à dîner. L'enfant, qui s'était sauvé pour éviter le courroux de sa mère, pensa que le moment du repas lui of-

frait, plus que tout autre, des chances de réconciliation ; il sortit donc de dessous le comptoir où il se tenait caché, et se glissait déjà tout doucement près de la table, quand François s'élança dans la chambre. —Ne lui donnez pas à manger de ce potage ? s'écria-t-elle.

—Que nous veut encore cette folle ? cria Mme. Rusconnets, qui avait déjà presque mangé la moitié de ce que son assiette contenait.

—François renversa la soupière et la brisa.

—Du poison ! du poison ! dit-elle, affolée et en entourant de ses bras le petit Paul. Vous avez voulu me séparer de lui, je vous ai dit que cela me ferait mourir ; eh bien ! nous mourrons ensemble !

Elle se jeta sur l'assiette de l'apothicaire, dévora le reste du potage qui s'y trouvait, croisa les bras sur sa poitrine, et attendit.

M. Rusconnets se hâta de prendre du contre-poison et d'en administrer à sa femme ; des voisins, accourus au cri de désespoir qu'ils jetaient, arrêtaient François. Elle n'opposa aucune résistance, les laissa faire paisiblement, et suivit les gendarmes qui vinrent la saisir.

Arrivée à la prison, on voulut lui faire prendre du contre-poison ; elle résista opiniâtrément, serra les dents et les lèvres, et ne céda à aucun des moyens mis en usage pour la contraindre, quelque violens et opiniâtres qu'ils fussent.

Apparemment, la dose d'arsenic qui se trouvait dans l'assiette n'était point assez forte pour tuer François, car, après être restée longtemps entre l'existence et la mort, on parvint à la guérir et à la conserver vivante à la justice.

Six mois après son crime, François comparut devant la cour d'assises.

Pendant les six mois passés en prison, avant de comparaître devant la cour d'assises, François avait semblé perdre le peu d'intelligence qu'elle avait au mouvement de la vie domestique, à l'air libre et à sa tendresse pour le petit Paul. Elle restait des journées entières accroupie dans un coin de la geôle, ne songeait ni à boire, ni à manger, laissait prendre, par ses compagnes, sa ration de pain et de soupe, et ouvrait stupidement des yeux égarés quand on lui adressait la parole. Elle n'opposait aucune résistance aux impitoyables mystifications dont la harcelaient les mauvaises créatures détenues avec elle. On la regardait généralement comme une idiote. Personne n'avait de compassion pour elle ; chacun prenait ce qui lui convenait de ses misérables hardes. Quand vint le jour d'aller au tribunal, il fallut que la geôlière lui prêtât quelques haillons pour que l'accusée ne parut point demi-nue devant les juges.

Couverte d'une jupe en lambeaux, d'un corset qui ne valait guère mieux, et les cheveux enveloppés d'un mouchoir rouge, elle arriva au banc des assises les pieds nus et toute honteuse de se voir au milieu d'une si grande assemblée. Quand ses yeux, qui osaient se lever à peine, rencontrèrent, parmi les témoins, l'apothicaire et sa femme, elle les salua de la tête, comme si elle n'eût point attenté à leur vie, et ne prêta aucune attention aux questions de l'avocat qu'on lui avait donné d'office. Ses yeux, ses pensées, son âme, sa vie se tenaient attachés sur un seul point de la salle. Elle cherchait quelque chose sans le trouver, et se soulevait sur la pointe des pieds pour tâcher de voir ; son regard s'animait, sa poitrine se soulevait.

—Paul ! Paul ! s'écria-t-elle tout-à-coup en tendant les bras à l'enfant, qu'elle pouvait apercevoir enfin. Paul ! Paul !

Elle voulut s'élaner ; les gendarmes, assis à côté d'elle, la retinrent ; mais elle lutta comme une tigresse, franchit la balustrade, courut à l'enfant, le saisit dans ses bras, le couvrit de baisers frénétiques, et ne le laissa arracher de ses bras qu'après un nouveau combat qui lui fit rejeter sur le banc, sanglante et meurtrie.

Les juges entrèrent sur ces entrefaites, en audience. Le greffier, qui n'avait prêté à cette scène d'autre attention que celle qu'il fallait pour empêcher son encrier de se renverser et ses papiers de se disperser, dit en souriant aux magistrats : — Cette femme voulait s'enfuir.

Le président adressa une réprimande sévère à François, mais François n'entendait rien. Paul était-là ; elle regardait Paul, le reste lui était indifférent.

Le greffier lut d'une voix nazillarde l'acte d'accusation, et l'on fit retirer les témoins.

Quand François vit l'enfant aller avec sa mère, elle recommença ses tentatives de fuite et de violence. Rien ne put la calmer. Il fallut qu'on lui mit les menottes.

Les témoins revinrent un à un. Elle ne prêta pas la moindre attention à leurs dépositions. Aux émotions violentes de la pauvre fille, avait succédé une prostration absolue ; les questions du président restaient sans réponse, et ne faisaient même pas lever la tête à l'accusée.

Enfin Paul parut ; le président déclara qu'on l'entendrait en vertu

du pouvoir discrétionnaire qui lui était conféré par la loi. Du moment où le pas de Paul avait commencé à crier sur le plancher de la salle, Françoise avait recommencé à vivre; ses larmes coulaient de nouveau; ses sanglots éclatèrent; elle s'agita sur son banc, et ne s'apaisa que sur la menace qu'on lui adressa de la faire sortir, si elle continuait à troubler l'audience. Elle se tut aussitôt, se plaça de manière à pouvoir lever ses yeux attachés sur l'enfant, et ne donna plus un signe d'attention à ce qui se passait autour d'elle.

Le procureur du roi, ou plutôt son substitut, se leva et récita un réquisitoire banal, dans lequel il fit ressortir le caractère violent de l'accusée, sa férocité indomptable et son besoin de vengeance et de colère que ne réprimaient même pas la présence de la cour ni la gravité d'une accusation capitale.

L'avocat d'office présenta sa cliente comme une pauvre idiote qui ne jouissait point de toute sa raison, et finit par s'en rapporter à la justice des jurés.

Les jurés entrèrent en délibération et reparurent quelques minutes après avec un verdict de culpabilité: cependant, ils admettaient des circonstances atténuantes.

La cour condamna Françoise aux travaux forcés à perpétuité.

Elle se leva. On crut qu'elle allait exprimer son désespoir. Sans s'inquiéter du terrible arrêt qui venait de la frapper, elle fit un de ses plus beaux sourires à Paul; elle l'appela du geste et de la voix, et elle s'efforça d'attirer son attention.

L'enfant la regardait avec terreur, et se tenait pressé contre sa mère.

—Paul, mon enfant chéri, ne veux-tu point embrasser ta bonne? dit Françoise. L'enfant détourna la tête.

—Paul, ne t'en va pas ainsi; c'est la dernière fois que je te vois peut-être! Elle lui tendit les bras. Le petit garçon recula vivement avec terreur et poussa un cri. Il avait peur de cette femme en haillons, défigurée par la captivité et par la misère, qui tout à l'heure s'était jeté sur lui, et qu'il n'avait sans doute point reconnue.

Françoise jeta sur l'enfant un regard d'inexprimable désespoir, puis elle se laissa retomber au bord du banc, et l'on entendit le bruit de son corps qui retentissait sur le plancher.—Elle est évanouie, dit un gendarme.

Un médecin, qui se trouvait-là, accourut, donna des soins à la condamnée et chercha à lui rendre la vie. Un quart-d'heure se passa en efforts infructueux; enfin, l'homme de science interrogea le cœur de Françoise qui ne battait plus, et posa devant ses lèvres décolorées, une petite glace que ne ternit aucun souffle.—Elle est morte, dit-il.

Le lendemain, les jurés acquittèrent une jeune fille accusée d'infanticide, et qui avait étouffé, sous un matelas, son nouveau-né.

S. HENRY HERTHOUD.

POST-SCRIPTUM.—Messire J. C. PRINCE est arrivé à Montréal, hier à neuf heures du soir, venant de Kingston.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de
LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisse, de 12 à 400 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES TROIS-RIVIÈRES,

UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,

Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du CLERGÉ CATHOLIQUE des DIOCÈSES de MONTRÉAL et de QUÉBEC, les ÉPOQUES ECCLESIASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'ORDO ou l'ORDRE des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des Cours de JUSTICE, la Liste des principaux OFFICIERS du GOUVERNEMENT, des MEMBRES de la LÉGISLATURE, des MAGISTRATS, des COMMISSAIRES pour l'érection des Paroisses, des AVOCATS, des NOTAIRES etc., les BANQUES de MONTRÉAL avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

J. N. WALKER,
MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE
PRESSES,
RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS,

INFORME respectueusement les MAÎTRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitans dans le pays, et en même temps se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'Imprimerie de M. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.

Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la Province.

JAMES STARKE,	J. E. MILLER,
JOHN LOVELL,	PETER GRANT,
LOUIS PERRAULT,	DONALD McDONALD,
JOHN C. BECKET,	JOHN AIKMAN,
JOS. PERRAULT,	L. C. LANTHIER,
JOHN GIBSON,	H. PERKINS,
THOS. EVANS,	A. T. HOLLAND,
F. CINQ-MARS,	JOHN WILLIAMS,
LEWIS MCCOY,	L. DUVERNAY.

Liste des prix même que ceux de New-York.

Impérial No 5.	\$300
" No 4.	275
" No 2.	260
" No 1.	250
Super Royal.	240
Modium.	230
Foolscap.	130

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimeurs et de Relieurs, faits au plus court avis.

Les Éditeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à

J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

M. R. TRUDEAU,

APOTHECAIRE,

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES POUR ÉGLISES, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES D'OR, D'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES D'ÉGLISE.

Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

AVIS A MIL. DU CLERGÉ.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces:—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		2s.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE DE L'ÉVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,